

Cote du document: EB 2019/128/R.28
Point de l'ordre du jour: 7 d) iii) a)
Date: 6 novembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémorandum du Président

Bosnie-Herzégovine

Report de la date limite de signature de l'accord de financement relatif au Projet d'appui aux entreprises rurales et au développement agricole

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Mikael Kauttu
Directeur de pays
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2673
courriel: m.kauttu@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 10 du présent document.

I. Généralités

1. À sa cent vingt-troisième session tenue en avril 2018, le Conseil d'administration a approuvé un prêt d'un montant de 11,9 millions d'EUR en faveur de la Bosnie-Herzégovine pour contribuer au financement du Projet d'appui aux entreprises rurales et de développement agricole. Le projet est cohérent avec la stratégie du FIDA présentée dans le programme d'options stratégiques pour le pays 2013-2018, notamment du fait qu'il centre les efforts sur l'établissement de liens avec le marché et le développement de l'agriculture commerciale et des petites entreprises agricoles.
2. Le Projet d'appui aux entreprises rurales et de développement agricole est conçu pour mettre en place un modèle reproductible de développement économique rural et de réduction de la pauvreté. Il ouvrira de nouvelles possibilités de création d'entreprises en milieu rural au profit des pauvres et des jeunes résidant dans ces zones et favorisera l'intégration des petits exploitants, des organisations paysannes et des entreprises agricoles dans les marchés commerciaux.
3. Principaux objectifs du projet. La finalité du projet est de contribuer au développement économique rural et à la réduction de la pauvreté en renforçant les moyens d'existence, en favorisant la génération de revenus et en améliorant le niveau de vie des ménages cibles. Le Projet d'appui aux entreprises rurales et de développement agricole a pour objectif d'accroître les revenus des ménages ruraux pauvres et des jeunes ruraux en leur permettant d'accéder à des entreprises agricoles rentables et à l'emploi. Le projet créera à l'intention des ménages bénéficiaires de nouveaux moyens de trouver du travail ou de mettre sur pied des activités génératrices de revenus.
4. Date limite de signature. La date limite de signature de l'accord de financement est fixée au 13 avril 2020. Les règlements du FIDA applicables aux projets approuvés avant la session du Conseil d'administration de décembre 2018 stipulent que si un accord de financement n'est pas signé dans les 24 mois qui suivent l'approbation, l'allocation est automatiquement annulée.
5. Dans une lettre datée du 17 septembre 2019, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a fait part au FIDA de ses regrets quant au retard pris pour conclure les procédures d'acceptation des conditions de l'accord de financement et a demandé un report de 12 mois de la date limite de signature de l'accord.

II. Statut de la signature du prêt

6. L'accord de financement relatif au prêt a été négocié en avril 2018 mais n'a pas encore été signé en raison du retard pris par la formation des gouvernements au niveau national et au niveau d'une entité, depuis les élections d'octobre 2018.
7. Les accords de paix de Dayton ont créé une structure de gouvernance compliquée pour les trois groupes majoritaires de Bosnie-Herzégovine: les Bosniaques, les Serbes et les Croates. Le pays est gouverné à un niveau national supérieur et par les deux entités constituantes, la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine (la Fédération). Le niveau national et chacune des deux entités sont dotés de leur parlement et de leur gouvernement. Pour l'heure, le Gouvernement de la Republika Srpska a été nommé, tandis que celui de la Fédération et le Gouvernement national ne l'ont pas encore été. La signature de

l'accord de financement exige une intervention des trois gouvernements. Après la signature, l'accord de financement doit encore être approuvé par les parlements de la Fédération et de la Republika Srpska; par le Gouvernement national; par les deux chambres du Parlement national; et enfin, faire l'objet d'une ratification finale par la Présidence avant publication dans le Journal officiel. Compte tenu de la situation politique, il est difficile de prédire une date de ratification.

8. La structure de gouvernance complexe et les tensions politiques rendent le système politique sujet aux situations d'impasse, c'est pourquoi la date à laquelle les gouvernements seront formés n'est pas connue. En conséquence, il n'est guère réaliste de s'attendre à ce que l'accord de financement soit signé avant le 13 avril 2020 et il est difficile de prédire une date de signature.
9. Le portefeuille de pays a donné de bons résultats et la performance du Projet de développement des entreprises rurales récemment achevé témoigne du soutien actif du gouvernement national comme des gouvernements des entités. S'agissant de sa portée, le projet a dépassé les cibles initiales de 361% – et le cofinancement additionnel fourni par le Gouvernement de la Republika Srpska n'a pas été sans jouer un rôle majeur dans l'obtention de ce résultat. Au niveau du terrain, le projet a également été satisfaisant, du point de vue tant de l'amélioration des rendements des cultures que de l'accroissement des revenus.

III. Recommandation

10. Compte tenu des informations et motivations présentées ci-dessus, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver le report de 12 mois – jusqu'au 13 avril 2021 – de la date limite de signature de l'accord de financement relatif au Projet d'appui aux entreprises rurales et de développement agricole.